



PROTOCOLE SANITAIRE

RENTREE SEPTEMBRE 2022

- Chaque famille prend connaissance du protocole et s'engage à le respecter.
- Les familles sont responsables de la communication de ce protocole aux personnes venant récupérer leurs enfants.



L'accueil se fait en présentiel pour tous les élèves de la PS au CM2 au niveau « socle » du protocole sanitaire (voir page suivante).
Le niveau du protocole pourra évoluer en fonction des circonstances.

Enfants

APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES



Lavage des mains : à l'arrivée dans l'école, avant et après les récréations, avant et après le repas, après être allé aux toilettes.

Aération régulière des salles de classe.



Afin de limiter au maximum les risques : **éviction scolaire tant que l'enfant présente les symptômes suivants : toux sèche, fièvre (= température \geq à 38 °C), fatigue excessive.**

Le port du masque n'est pas obligatoire.

Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction.

Parents



- **Un seul adulte par famille dans l'enceinte de l'école.**

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			



HORAIRES DES CLASSES *8h30-11h45 & 13h30-16h30*

Adaptation en maternelle
Arrivée le matin : entre 8h20 et 8h35

Garderie du matin :
7h30 – 8h20
Sonner à l'interphone du petit portail

Etude élémentaire et garderie maternelle
16h30 – 17h45

Garderie du soir
*17h45 – 18h30 (merci de bien respecter
l'horaire de fin de garderie)*

ORGANISATION



Arrivée à l'école : entre 8h20 et 8h30

- Les parents d'élèves des classes élémentaires (CP au CM2) ne rentrent pas dans l'école. Ils laissent leurs enfants au portail principal. Seuls les parents d'élèves de maternelle rentrent dans l'école en respectant les distances avec les autres familles. Les enfants marchent à leurs côtés.
- Les enfants se lavent obligatoirement les mains en rentrant en classe.

Midi : départ de l'école : entre 11h45 et 12h00

- Seuls les parents de maternelle rentrent dans l'école,
- Les parents des élèves du CP au CM2 attendent au portail dans le respect des règles de distanciation. Leurs enfants les y rejoindront.

Arrivée à l'école : entre 13h20 et 13h30

- Les parents ne rentrent pas dans l'école. Ils laissent leurs enfants au portail (Sauf pour les parents d'enfants de maternelle).

Départ de l'école : entre 16h30 et 16h45

- Tous les parents d'élèves de maternelle (1 adulte par famille) rentrent à l'école.
- Les enfants restent bien à côté des parents pour quitter l'établissement.
- Les parents d'élèves d'élémentaire attendent au portail. Leurs enfants les rejoignent sous la surveillance d'un enseignant.



Rappel : impossibilité de rentrer à l'école entre 16h45 et 17h45.

Départ du périscolaire : 17h45-18h puis jusqu'à 18h30

- Attendre les élèves d'élémentaire au grand portail.
- Pour les enfants de maternelle, attendre au petit portail.
- Bien respecter la règle de distanciation physique.

STOPPER LES CHAINES DE CONTAMINATION



Cas COVID :

Si un membre de la famille est testé positif, il est préférable que les enfants restent au domicile et se fassent tester.

Si un enfant est testé positif (cas confirmé), il faut rapidement avertir l'établissement (ecolendnantes@orange.fr ou 02.40.76.42.00). L'enfant positif reste isolé pour une durée de 7 jours :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques
- à partir de la date de prélèvement pour les cas asymptomatiques.

Au bout de 5 jours, l'élève peut revenir en classe s'il n'a plus de symptômes depuis 48 heures et il a réalisé un test PCR ou antigénique négatif.

Cas contact :

Si un enfant est testé positif dans une classe, un courrier sera alors envoyé par l'école aux familles de la classe concernée pour demander un test de dépistage (RT-PCR, test antigénique ou autotest) pour chaque enfant considéré comme cas contact. Si le test est négatif, un retour à l'école peut alors avoir lieu.

Si le test est positif :

- Dans le cas d'un **autotest positif** : confirmez le résultat immédiatement par un test RT-PCR et isolez-vous dans l'attente du résultat ;
- Dans le cas d'un **test antigénique positif** : confirmez le résultat par un test RT-PCR dans les 24 h et isolez-vous dans l'attente du résultat. L'Assurance Maladie devrait vous contacter par SMS pour vous donner les consignes sanitaires et d'isolement.
- Dans le cas d'un **test RT-PCR positif** : isolez-vous immédiatement, l'Assurance Maladie devrait vous contacter par SMS pour vous donner les consignes sanitaires et d'isolement.